



Conseil central
de la *Montérégie*

Calendrier de formation

2017 - 2018

Le Conseil central
de la *Montérégie*

C'EST NOUS!

Ce document
est aussi
disponible sur
le site web

Siège social

**7900, boulevard Taschereau
Édifice E, bureau 100,
Brossard (Québec) J4X 1C2**

Téléphone : 450 466-7036

Télécopieur : 450 466-5134

Courriel : ccmonteregie-formation@csn.qc.ca

Site web : monteregiecsn.info

LA FORMATION

UN OUTIL INDISPENSABLE AU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE SYNDICALE

Les formations CSN sont façonnées dans le but de répondre aux attentes des représentantes et représentants syndicaux et des personnes militantes qui désirent parfaire leurs connaissances et s'impliquer dans le monde syndical CSN. Elles visent également à améliorer leurs performances, leurs motivations, leur bien-être dans la réalisation de la mission syndicale, mais aussi à favoriser leur développement personnel, leur épanouissement et à apporter ainsi une valeur ajoutée importante au sein de leur syndicat.

La formation est un atout majeur et doit être équilibrée entre apport de connaissances et action en situation sur les lieux de travail, afin de garantir la pérennité du syndicat et de préserver ou accroître le dynamisme dans la vie syndicale.

Dans ce calendrier, qui couvre la période de septembre 2017 à juin 2018, vous trouverez l'ensemble des 30 sessions de formation offertes au conseil central afin de vous permettre de mieux jouer votre rôle dans votre vie syndicale.

Des sessions telles que *Démarche syndicale en environnement*, *Préparation à la retraite*, *Réseaux d'entraide* et *Condition féminine* sont disponibles sur demande. Des sessions spécialisées peuvent être également adaptées sur demande.

Nous vous encourageons à le consulter et à planifier la formation dont votre syndicat a besoin pour atteindre ses objectifs.

Notre équipe de formatrices et formateurs chevronnés et dynamiques saura répondre à vos attentes. C'est en leur nom et au nom du Conseil central de la Montérégie - CSN que nous vous souhaitons une bonne année 2017-2018 de formation syndicale.

Annette Herbeuval

Présidente

Conseil central de la Montérégie - CSN

POLITIQUES

DE FORMATION ET D'AIDE FINANCIÈRE

- 1 Toutes les sessions se tiennent au siège social du conseil central, soit au :

7900, boulevard Taschereau, édifice E, Brossard, J4X 1C2 de **9 h à 17 h**

- 2 Les syndicats sont invités à photocopier le formulaire d'inscription joint à cet envoi.

Toutes les inscriptions doivent parvenir LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE au siège social par courriel, par la poste, ou par télécopieur au 450-466-5134 .

- 3 Pour une même session, un syndicat peut inscrire une ou deux personnes, sauf pour les sessions de trésorerie où une seule personne sera acceptée.

Une personne participante ne peut être remboursée qu'une seule fois pour une même session.

- 4 Pour toutes les sessions, sauf **Initiation à la santé et à la sécurité du travail (ISST)** et **Suivi d'un dossier de lésion professionnelle** , le conseil central s'engage à rembourser aux syndicats un montant forfaitaire pour chaque journée de formation selon le tarif suivant :

125 \$ par jour/personne pour les syndicats de 250 membres et moins

- 5 Pour les sessions **Initiation à la santé et à la sécurité du travail (ISST)** et **Suivi d'un dossier de lésion professionnelle** , le conseil central s'engage à rembourser le salaire perdu selon les critères du Service des relations du travail * à tous les participants, jusqu'à un maximum de deux participants par syndical et par session.

* Le taux horaire ou hebdomadaire régulier peut inclure l'indexation du coût de la vie mais NE DOIT INCLURE AUCUN boni, prime, prime de compensation, pourboire, temps supplémentaire, vacances, bénéfice social ou autre avantage de quelque nature que ce soit.

Un talon de paie et la preuve de libération sont requis

- 6 Pour les syndicats en instance d'accréditation ou nouvellement accrédités, il y a de l'aide disponible pour former trois militant-es (salaire et dépenses) afin qu'ils puissent participer aux sessions **Exécutif syndical I** , **Trésorerie** et **Secrétariat** .

N.B. Cette subvention est sujette à changement, et ce, à cause des subventions de la CSN.



Vous devez continuer votre bonne habitude de vous inscrire par le biais du formulaire inclus avec le calendrier et également disponible sur le site web : monteregiecsn.info. Assurez-vous d'obtenir, par téléphone ou par courriel, la confirmation de la réception de votre inscription à la session de votre choix. Cette politique facilite le travail de toutes les personnes impliquées et peut vous éviter des inconvénients. Le nombre minimum de participant-es à une session est de 8 et le maximum est établi à 18 participant-es.



CALENDRIER 2017

SESSIONS DE FORMATION	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
EXÉCUTIF SYNDICAL I		18 - 19 - 20		6 - 7 - 8
EXÉCUTIF SYNDICAL II (prérequis : exécutif syndical I)		23 - 24 - 25		
SECRÉTARIAT		12		
MOBILISATION			14 - 15	
DÉLÉGUÉ SYNDICAL			2	
INFORMATION DANS UN SYNDICAT (journal)			23 - 24	
INITIATION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ISST)	21 - 22			
ACTION SYNDICALE EN PRÉVENTION (pré-requis)			8 - 9 - 10	
SUIVI D'UN DOSSIER DE LÉSION PROFESSIONNELLE (pré-requis)		10 - 11		
TRÉSORERIE NIVEAU DÉBUTANT	15			
TRÉSORERIE MANUELLE				14 - 15
TRÉSORERIE INFORMATISÉE LOGICIEL SGS (pré-requis)		26 - 27		
COMITÉ DE SURVEILLANCE	20			
CONDITION FÉMININE	<p>minimum 8 personnes</p> <p>minimum 30 personnes</p> <p>Sessions sur demande</p> <p>Envoyez votre inscription pour ouvrir un groupe</p>			
RÉSEAUX D'ENTRAIDE				
DÉMARCHE SYNDICALE EN ENVIRONNEMENT				
PRÉPARATION À LA RETRAITE				

CALENDRIER 2018

SESSIONS DE FORMATION	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
EXÉCUTIF SYNDICAL I		31 janvier - 1 - 2 février		18 - 19 -20	
EXÉCUTIF SYNDICAL II (prérequis : exécutif syndical I)		7 - 8 - 9			
SECRÉTARIAT				27	
MOBILISATION			15 - 16		
DÉLÉGUÉ SYNDICAL			14		
INFORMATION DANS UN SYNDICAT (journal)					
INITIATION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ISST)	18 - 19			12 - 13	
ACTION SYNDICALE EN PRÉVENTION (pré-requis)			21 - 22 - 23		
SUIVI D'UN DOSSIER DE LÉSION PROFESSIONNELLE (pré-requis)					30 avril - 1 ^{er} mai
TRÉSORERIE NIVEAU DÉBUTANT	26				25
TRÉSORERIE MANUELLE			28 - 29		
TRÉSORERIE INFORMATISÉE LOGICIEL SGS (pré-requis)				5 - 6	
COMITÉ DE SURVEILLANCE		16			10
CONDITION FÉMININE	<p>Sessions sur demande</p> <p>minimum 8 personnes</p> <p>Envoyez votre inscription pour ouvrir un groupe</p> <p>minimum 30 personnes</p>				
RÉSEAUX D'ENTRAIDE					
DÉMARCHE SYNDICALE EN ENVIRONNEMENT					
PRÉPARATION À LA RETRAITE					

NOUVEAU
en remplacement de AMT

DESCRIPTION DES SESSIONS DE FORMATION

EXÉCUTIF SYNDICAL I

Durée : 3 jours

Cette session s'adresse aux personnes nouvellement élues au comité exécutif d'un syndicat. Elle permet aux participants et participantes de bien comprendre le rôle et les responsabilités qui incombent à l'exécutif syndical dans son ensemble ainsi qu'à chacune des fonctions syndicales dans un exécutif. On y acquiert les connaissances et les habiletés nécessaires à la réalisation des mandats syndicaux, au travail en équipe, à la définition des priorités syndicales, à l'élaboration d'un plan de travail, à la représentation syndicale et à l'évaluation des besoins de formation afin de développer l'autonomie du syndicat dans le respect des valeurs propres à l'affiliation à la CSN. La formation permet aussi de se familiariser avec la tenue d'une assemblée générale, les procédures et les attitudes et comportements par une pratique concrète de l'assemblée délibérante.

EXÉCUTIF SYNDICAL II

Durée : 3 jours

Cette session s'inscrit dans la continuité de la session *Exécutif syndical I*. Elle permet aux membres du comité exécutif de développer leur savoir-faire et savoir-être dans l'accomplissement de leurs fonctions et de leurs mandats syndicaux. La session approfondit des volets importants de l'action syndicale : l'exercice du leadership, la représentation syndicale, l'organisation du travail syndical, le travail en équipe, la communication, la résolution de problèmes.

Pré-requis : Session *Exécutif syndical I* - suivi depuis environ 6 mois.

SECRÉTARIAT

Durée : 1 jour

Cette formation s'adresse aux nouvelles et aux nouveaux secrétaires des syndicats. Elle permet d'apprendre à effectuer les tâches concrètes des secrétaires d'un syndicat, telles que le soutien au comité exécutif, la rédaction des procès-verbaux, le classement des documents syndicaux et leur conservation, le traitement de la correspondance, la convocation et le déroulement de l'assemblée générale.

MOBILISATION

Durée : 2 jours

Cette formation présente le rôle de la mobilisation en période de négociation et dans la vie syndicale en général, ainsi que le fonctionnement du comité de mobilisation. Les responsables de la mobilisation se familiarisent avec l'environnement légal de la négociation et les stratégies patronales. Ils apprennent à faire un plan d'action à partir d'une juste évaluation du rapport de force syndical. Ils prennent connaissance des ressources, des services et des outils fournis par la CSN.

DÉLÉGUÉ SYNDICAL

Durée : 1 jour

Les délégué-es apprennent à mieux jouer leur rôle de représentant syndical auprès des membres de leur département, de leur service ou de leur unité. Par des exercices pratiques, ils améliorent leur façon d'intervenir auprès des membres, d'écouter leurs besoins et de défendre leurs intérêts et leurs droits. La vie démocratique du syndicat, le rôle du conseil syndical, l'information et la mobilisation sont aussi traités. On y apprend le fonctionnement de la CSN afin de répondre aux questions des membres. Les personnes du comité exécutif responsables des délégué-es peuvent elles aussi participer à cette session.

INFORMATION DANS UN SYNDICAT (Journal)

Durée : 2 jours

L'information dans nos syndicats est au cœur de la vie syndicale. Sans information circulant dans le syndicat, comment ce dernier peut-il susciter et entretenir la mobilisation des membres autour d'intérêts communs? Cette session détaille les tâches de la personne responsable à l'information dans le syndicat. On y développe une vision stratégique de l'information en apprenant à faire un plan de communication. On y acquiert les connaissances et les habiletés nécessaires à la production de l'information dans le syndicat : comment rédiger une nouvelle dans un style journalistique, comment produire un tract et un journal.

INITIATION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ISST)

Durée : 2 jours

Cette session est offerte par les conseils centraux, elle s'adresse à tous ceux et celles qui occupent une fonction syndicale et qui ont à intervenir en santé-sécurité (délégué-es, membres d'un exécutif, membres d'un comité de négociation, représentant syndical en santé-sécurité, représentant à la prévention, etc.). Elle vise à conscientiser à l'importance du travail syndical en santé-sécurité du travail et comprendre le rôle et les responsabilités des syndicats et des employeurs en santé-sécurité. On y prend connaissance des lois en matière de santé-sécurité du travail. On se familiarise avec certaines notions de ces lois, dont les droits et obligations des travailleurs et des employeurs, les mécanismes de prévention, la défense des accidentés, l'assignation temporaire. On y présente les outils disponibles pour agir syndicalement en santé-sécurité du travail dans les milieux de travail. On y discute des problèmes et difficultés rencontrés ainsi que des solutions possibles pour agir en prévention dans un objectif d'élimination des dangers à la source.

ACTION SYNDICALE EN PRÉVENTION

Durée : 3 jours

Cette session vise l'apprentissage d'une démarche en prévention. Elle permet aux responsables en santé et en sécurité d'apprendre à détecter et à identifier les problèmes ou les situations dangereuses, à intervenir sur le terrain et à organiser les changements nécessaires. La formation s'inscrit dans la continuité de la session **Initiation à la santé et sécurité du travail (ISST)**. Les participantes et les participants approfondissent leur connaissance des lois et des règlements. Ils apprennent à identifier les tâches à accomplir en matière de prévention ainsi qu'à identifier les risques, les dangers et leurs conséquences. Ils seront capables de proposer des solutions.

Ils seront en mesure d'intervenir efficacement auprès de l'employeur et de travailler concrètement au développement du réflexe de la prévention dans leur milieu de travail.

SUIVI D'UN DOSSIER DE LÉSION PROFESSIONNELLE

NOUVEAU
en remplacement de AMT

Durée : 2 jours

Cette session est offerte par les conseils centraux. Elle s'adresse aux responsables syndicaux qui interviennent lorsque survient un accident du travail ou une lésion professionnelle. On y traite des responsabilités syndicales afin d'être capable d'intervenir lorsque survient un accident du travail, de conseiller et accompagner les victimes dans leurs démarches avec l'employeur et la CNESST, d'enquêter et monter un dossier lorsqu'il y a des contestations des décisions de la CNESST et faire le lien avec les services et les ressources de la CSN. Cette formation fournit des outils pour faciliter le travail syndical en lien avec la défense des victimes de lésions professionnelles.

Pré-requis : **Initiation à la santé et sécurité du travail (ISST)**

TRÉSORERIE NIVEAU DÉBUTANT

Durée : 1 jour

Cette session trésorerie niveau débutant, a pour but de faire l'accueil des nouveaux trésoriers qui viennent d'être élus, ceci va faciliter l'intégration à la trésorerie et répondre le plus possible à leurs questionnements. Cette session de base, est très utile pour la tenue de livres, per capita et autres. Elle permet de se mettre le plus possible à jour pour la bonne santé du syndicat et pour pouvoir organiser avec les autres membres de l'exécutif une vie syndicale dans son syndicat.

TRÉSORERIE MANUELLE

Durée : 2 jours

Cette session s'adresse plus particulièrement aux trésorières et aux trésoriers des syndicats. On y traite des responsabilités des trésorières et trésoriers et du comité exécutif. On y apprend à faire d'une manière simple et accessible la tenue de livres (entrées au registre, conciliation de caisse, validation). On y aborde aussi le sujet des revenus du syndicat et de la répartition des cotisations. On y apprend à faire un rapport de trésorerie avec un souci de transparence. On y voit comment préparer un budget ainsi que les préoccupations syndicales qui guident les choix budgétaires. Nous vous suggérons d'apporter vos livres comptables et votre calculatrice.

TRÉSORERIE INFORMATISÉE LOGICIEL SGS

Durée : 2 jours

Ce logiciel a été conçu pour les besoins particuliers des syndicats. C'est un outil moderne de gestion pour ceux qui veulent passer des livres bleus (registre comptable, conciliation de caisse et rapport de trésorerie) à un système de trésorerie informatisé.

Pré-requis : *Trésorerie manuelle*

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Durée : 1 jour

Conformément aux valeurs mises en avant par la CSN, les membres de ce comité apprennent à faire la vérification périodique des livres de la trésorerie, du bilan financier et du budget ainsi qu'à faire un rapport et des recommandations financières. Nous vous suggérons d'apporter votre calculatrice.

FORMATIONS SUR DEMANDE

DÉMARCHE SYNDICALE EN ENVIRONNEMENT

Durée : 2 jours

Cette session vise à ce que les employeurs et les institutions prennent leurs responsabilités en matière d'environnement et de développement durable, en favorisant une prise en charge syndicale.

Les participant-es y font l'acquisition de connaissances sur l'environnement liées au travail. Ils apprennent aussi à intégrer la dimension environnementale à leur action syndicale, à agir en faveur du développement durable et à changer les façons de faire dans les milieux de travail, en tenant compte des juridictions, des certifications et des normes existantes.

PRÉPARATION À LA RETRAITE

Durée : 3 soirées ou 1 jour

Construite spécifiquement selon les besoins des représentant-es et des membres, ainsi que de leurs conjoint-es. Les participant-es y sont outillés afin de mieux préparer la réalisation de leurs projets de retraite future.

La session s'adresse à tous les membres et leurs conjoint-es. Inscrivez-vous à la prochaine session de formation de planification à la retraite, soit pour les secteurs suivants; public, privé.

Session personnalisée disponible (30 inscriptions et plus)

RÉSEAUX D'ENTRAIDE

Durée : 2 jours

Cette session s'adresse aux militantes et aux militants syndicaux qui veulent, dans leur milieu de travail, développer l'entraide pour les personnes ayant des problèmes de santé psychologique et mentale : problèmes psychosociaux, problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie, etc. Ces militants seront capables de mettre sur pied des réseaux d'entraide et acquerront des connaissances pratiques nécessaires à l'entraide individuelle et à la mise sur pied d'un comité avec des personnes impliquées dans leur milieu.

CONDITION FÉMININE

Durée : 1 jour

Cette session s'adresse particulièrement aux militantes des syndicats locaux et est axée sur l'action locale. L'objectif étant de démontrer la pertinence du dossier de la condition féminine et d'outiller les militantes pour qu'elles puissent organiser, avec l'exécutif syndical, des activités précises et développer des dossiers spécifiques permettant de faire progresser les revendications portées par les femmes.